

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soin est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-421617

46778

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	6940	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : AOUAD KHALID			
Date de naissance : 14/10/1957			
Adresse :			
Tél. : 0654130663		Total des frais engagés : 1750,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Docteur Maryem LAMRANI OPTALMOLOGISTE Centre Allal Ben Abdellah - Casablanca			
Date de consultation : 21/10/2020			
Nom et prénom du malade : AOUAD KHALID			
Age: 24 ans			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : AOUAD KHALID			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : AOUAD KHALID			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 08/10/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.09.28	CS.4.KS	1	350,00	INP : <i>Docteur Mazyen Ait El Hachmi</i> OPHTALMOLOGISTE 38, bd El Maghira El Khadra - Casablanca Tel. : 05 22.94.29.46 et 05 22.94.23.41

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
AL FIRDACUS VISION 2023 Bd Ahmed Ben Ali Casablanca GSM : 06 43724173	10/07/2023	1	0	0	0	1200,00

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
G	
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ALFIRDAOUSS VISION

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE

Tél : 0648724173

FACTURE N° : **641/2020**DATE FACTURE : **28/10/2020**CLIENT : **AOUAD SALMA****FACTURE**

DESIGNATION	PRIX TTC
Montures : 1 sniper	400,00 DH
Verres : <u>OG1</u> orma 1.6 antireflets naturel10 indo	400,00 DH
<u>OD1</u> orma 1.6 antireflets naturel10 indo	400,00 DH
Nmclatr :	
OD: -2.50 (-0.50 à 90°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	
OG: -2.25 (-0.50 à 80°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

Total TTC : 1 200,00 DH

MILLE DEUX CENTS DIRHAMS TTC

Total HT : 1 000,00 DH**TVA 20% : 200,00 DH****Frais de Timbres : 0,00 DH**

PAYE PAR CHEQUE

Montant Total Payé : 1 200,00 DH

Code INPE



34700825

428231

123456789

ICE 00223025300090

AL FIRDAOUS VISION
 202 Bd Abdemoumen RDC N°5
 Casablanca
 GSM : 06 487 24173

AL FIRDAOUS VISION
 202 Bd Abdemoumen RDC N°5
 Casablanca
 GSM : 06 487 24173

الدكتورة مريم العمراني
مُتَخَصِّصةَ في طب وجراحة العيون خريجة جامعة باريس
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris
Ancienne Attachée à l'Hôpital-Dieu de Paris

Casablanca, le 21 septembre 2020

AOUAD Salma

LUNETTES : monture et verres organiques antireflets

OD : -2.50(90° -0.50)

OG : -2.25(80° -0.50)

AL FIRDAOUS VISION
202 Bd Abdelloumen RDC N°5
Casablanca
GSM : 06 48724173

Docteur Maryem LAMRANI
OPHTALMOLOGISTE
38, bd El Massira El Khadra - Casablanca
Tél : 05 22 94 29 46 et 05 22 94 29 47